

VERMEC

IVERMECTINE... 1 %

> INDICATIONS :

Antiparasitaire interne et externe

Chez les bovins :

- Vers gastro-intestinaux ronds (adultes et 4ème stade larvaire) : *Ostertagia* spp. (y compris larves inhibées d'*Ostertagia ostertagi*), *Haemonchus placeis*, *Trichostrongylus* spp., *Cooperia* spp., *Nematodirus* spp. (adulte)
- Vers pulmonaires (adultes et 4ème stade larvaire) : *Dictyocaulus viviparus*.
- Hypodermoses (stades larvaires) *Hypoderma* spp.
- Poux : *Linogathus vituli*, *Haematopinus eurysternus*.
- Acariens de la gale : *Psoroptes communis* var. *bovis*, *Sarcoptes scabiei* var. *bovis*.

Chez les ovins :

- Vers ronds gastro-intestinaux (adulte et larve L4) : *Ostertagia circumcincta* (incluant les larves en hypobiose), *Trichostrongylus axei* (adultes), *Trichostrongylus colubriformis* (adultes), *Trichostrongylus vitrinus* (adultes), *Cooperia curticei*, *Nematodirus filicollis*.
- Vers pulmonaires : *Dictyocaulus filaria* (adulte et larve L4)
- Oestrose ovine (tous stades larvaires) *Oestrus ovis*.
- Gales : *Psoroptes ovis*.

> ADMINISTRATION ET POSOLOGIE :

Voie S.C stricte, dans un pli de peau, en arrière de l'épaule.

Pour ovins et bovins à raison de 0,2 mg d'ivermectine / Kg de poids corporel soit 1 ml de VERMEC par 50 Kg de poids corporel en administration unique.

Bovins

Viande et abats : 49 jours.

Lait : Ne pas utiliser chez les vaches laitières dont le lait est destiné à la consommation humaine ni chez les vaches laitières hors lactation dans les 60 jours précédant la mise basse.

Ovins

Viande et abats : 42 jours.

Lait : Ne pas utiliser chez les brebis laitières dont le lait est destiné à la consommation humaine ni chez les brebis laitières hors lactation dans les 60 jours précédant la mise basse.

> PRÉSENTATIONS :

Flacons 50 - 100 ml

> DURÉE DE CONSERVATION :

60 mois

